



## Réunion de commission sportive tenue le 06 juillet 2019 au siège de la LAURA TT

Présents : Jean LACROIX (D03) - Serge PLANCHE (D15) - Serge TRIN et Gérald ROURISSOL (D07-26) - Jacques PERRIN (D42-43) - Sylvain FERRIERE, Thibault CHATELET MASSET et Christian VIGNALS (D69) - Serge COURS (D73) - Pierre BOUCHET (D74 et CF R1 est)

Assistent : Laure CHIORINO et Roger PERON (secrétariat)

Excusés : Jean-Marc FOCHER (D01) – Didier GOUGIS (D63 et CF Pré-national) – Bernard GOUTAGNY (D42-43) - Philippe PLANQUE (D63) - Alain SAUGUES (président).

La séance est ouverte à 9 H30 par R. PERON qui assurera la fonction de secrétaire de séance en raison de l'absence d'Alain SAUGUES, excusé de dernière minute en raison d'un lumbago aigu. Toute l'équipe lui souhaite un prompt rétablissement.

### 1. Etablissement des quotas 19-20.

Didier GOUGIS et Pierre BOUCHET ont établi les quotas pour les championnats par équipes et le critérium fédéral. Ces quotas étant calculés sur la base des licences (pour le championnat par équipes) et des inscriptions de la saison écoulée (pour le critérium fédéral), il n'y a guère de changement par rapport à la saison passée.

Pour les finales par classement, il apparaît souhaitable de modifier les nombres de participants. Les nombres actuels posant problème pour la gestion de l'épreuve :

36 joueurs en H8 et H10 soit 12 poules de 3 : en cas d'absent, cela implique de modifier la structure de l'épreuve. 24 joueurs en H12 et H15 : outre le même problème de poules de 3, il apparaît que le nombre de participants en H15 va en diminuant et qu'on arrive à la limite pour avoir le nombre de participants.

A partir de là, il est décidé

- de passer les H8 et H10 à 32 sur la base de 8 poules de 4
- de passer les H15 à 16 sur la base de 4 poules de 4
- de rester pour les H12 sur 14 (8 poules de 3) pour cette saison.

Il est rappelé que pour cette épreuve, en cas de refus d'un titulaire, le repêchage des remplaçants est fait dans l'ordre suivant

1. Dans la liste fournie par le comité concerné,
2. Si la liste est épuisée, le premier remplaçant est pris dans la liste des remplaçants du comité où se situe l'organisation régionale
3. Les remplaçants suivants sont pris dans l'ordre du nombre de qualifiés de chaque comité : de celui qui en a le plus à celui qui en a le moins.

La liste des quotas se trouve en annexe 1

### 2. Attribution des épreuves régionales.

Concernant ces attributions, se posent les problèmes des capacités d'accueil des clubs par rapport au cahier des charges d'organisation : accueil tant des joueurs (aires de jeu suffisantes, éclairage conforme, disposition de la salle adaptée) que des accompagnateurs (gradins, passage, accès au plateau de jeu) et des contraintes de l'épreuve demandée (fourniture d'arbitres, mise en place d'un podium, récompenses annexes,...).

En effet, les organisations régionales doivent être des rendez-vous de qualité reconnue. Le cahier des charges devra donc être envoyé aux clubs en demandant à ceux-ci de s'engager sur son respect.

Pour le critérium fédéral, au niveau R1, le problème est qu'il s'agit bien souvent pour les plus jeunes de quasi-débutants et faire de très longs déplacements peut rebuter. Comment faire pour avoir une répartition plus harmonieuse ?

Pour le critérium fédéral, la situation géographique des PNA et PNB féminines apparaît comme « stratégiquement » importante. Jusque-là, elles étaient regroupées en un seul lieu, mais il semble que les faire jouer dans la même salle que des masculins peut aussi être un élément favorisant l'inscription.

Cette saison, elles joueront en même temps que les R1 messieurs ouest. Comme cette division sera sur Aulnat et Rhône Garon, nous espérons que des féminines de l'ex-Auvergne seront intéressées pour intégrer la PN. Christian VIGNALS prendra contact avec la commission féminine du Puy-de-Dôme pour évoquer cette situation.

Par ailleurs, la demande d'organisation du tour 1 du CF R1 ouest par le TT Castelpontin est caduque du fait de l'utilisation de l'Artenium par le CD 63 pour tous les tours de l'échelon départemental.

Le tableau des attributions figure en annexe 2.

### **3. Règlements régionaux 2019-2020.**

#### **3.1. Championnat par équipes**

Pas de changements importants connus au niveau fédéral à ce jour. Les modifications portent donc sur l'échelon régional.

##### **3.1.1. Cautions**

Les cautions liées à l'engagement des équipes sont supprimées. Les clubs ayant évolué en championnat régional en phase 2 en 18/19 seront remboursés. Les diverses pénalités ou réclamations prévoyant la confiscation ou le dépôt d'une caution sont également modifiées en conséquence.

##### **3.1.2. Tarifs**

La péréquation « déplacements JA neutre » appliquée aux clubs ayant des équipes en divisions nationales et pré-nationales était de 140 € par club. Il est décidé de la passer à 80 € par équipes afin qu'un club ayant une seule équipe ne soit pas pénalisé par rapport à celui qui en aurait plusieurs.

Les tarifs sont retirés des règlements afin d'éviter les risques de doublons malencontreux. Ils figureront dans un tableau récapitulatif.

En 19/20 la facturation sera effectuée en début de seconde phase afin que ne soit demandée que la participation effective du club au niveau régional pour la saison. La facturation de la péréquation « JA neutre » sera effectuée à chaque phase.

Modification de la pénalité pour annulation d'équipe après parution des poules. Dans le règlement il est prévu que ce soit le montant de l'engagement multiplié par 2, alors que le tableau de tarifs indique la facturation de l'engagement. C'est la facturation de l'engagement simple qui sera appliquée.

##### **3.1.3. Obligations de classement en pré-nationale et R1 messieurs**

En pré-nationale messieurs, le classement minimum est porté de 12 à 13

En régionale 1 messieurs, le classement minimum est porté de 10 à 11.

Pas de changements en PN dames, ni dans les autres divisions masculines.

##### **3.1.4. Horaire d'ouverture de la salle**

L'horaire actuel d'ouverture de la salle au niveau régional est d'1/2 heure avant l'heure prévue pour le début de la rencontre. Cette limite étant peu compatible avec les temps officiels de mise à disposition des tables pour l'équipe visiteuse (qui est de 25 minutes), il est décidé de la porter à 1 H. avant l'heure prévue pour le début de la rencontre. Les clubs ayant des soucis devront en avvertir l'équipe adverse par le module de l'espace mon club.

##### **3.1.5. Repêchages d'équipes**

Une équipe classée dernière de poule (8<sup>ème</sup> dans une poule de 8 et 7<sup>ème</sup> dans une poule de 7) ne peut être repêchée sauf décision exceptionnelle de la commission sportive (championnat féminin notamment).

A partir de là, les repêchages sont opérés au profit d'équipes descendantes. Une équipe classée 2<sup>ème</sup> de la division inférieure ne pourra être repêchée que si toutes les équipes descendantes pouvant bénéficier d'un repêchage ont été déjà repêchées ou bien ont refusé le repêchage.

##### **3.1.6. Demande du jury d'appel**

Le président du jury d'appel a adressé une demande pour que les clubs sanctionnés d'une pénalité en championnat par équipes se voient systématiquement attribuer le point de la défaite. Le principe de cette demande est de considérer qu'une rencontre jouée sur les tables ne peut être appréciée comme une rencontre non jouée (forfait d'une équipe).

A l'heure actuelle la pénalité sportive est une défaite 14/0 avec 0 point rencontre.

Après échanges et commentaires, la commission sportive décide d'appliquer le point de la défaite pour les cas où la pénalité fait suite à une erreur administrative du club (mauvaise composition d'équipe). Dans le cas où une équipe est incomplète, la pénalité avec 0 point sera maintenue. Bien entendu, quel que soit le cas, le droit d'appel auprès du jury d'appel régional reste en vigueur pour toute sanction de la CSR comme prévu dans les règlements.

### 3.2. Critérium Fédéral

Didier GOUGIS demande que la limite d'inscription au CF régional 2019-2020 soit la même que celle fixée par la N2, soit le 20 septembre. Demande acceptée à l'unanimité. Pour éviter les soucis de retard d'inscription connus la saison passée, un courriel spécifique sera adressé aux clubs.

Au niveau des règlements, il apparaît un certain nombre de changements fédéraux ainsi que la nécessité d'ajouter et préciser des points déjà existants afin de clarifier certaines situations.

#### 3.2.1 Absences justifiées et maintien dans la division

Un joueur ou une joueuse peut bénéficier d'un maintien dans une division si il ou elle se trouve dans un des cas suivants :

- Etre qualifié pour une épreuve ou stage de la FFTT ou des fédérations Handisport et Sport Adapté.
- Officier comme arbitre ou JA sur un tour de CF national sur la ligue
- Etre convoqué pour un voyage scolaire
- Pour les féminines, être dispensée de sport pour maternité
- En cohérence avec l'échelon Nationale 2 :
  - le joueur ou la joueuse sera maintenu(e) en cas de *Service National Universel, décès (parents, enfants, fratrie)*

Bien entendu, ces situations doivent être dûment justifiées et la personne doit avoir averti de son absence par courriel adressé au responsable du CF ou au secrétariat de ligue au plus tard le mercredi soir pour les situations prévisibles. Pour les situations d'impossibilité de dernière minute, le joueur ou la joueuse devra avertir (par mail) le responsable ou le secrétariat dès que possible.

La commission sportive étudie l'ajout du cas de la blessure de dernière minute. C'est une situation délicate car il convient de ne pas léser des joueurs effectivement dans l'impossibilité de disputer le tour et d'éviter les « certificats de complaisance » qui vont tout à fait à l'encontre de l'éthique sportive.

Après discussion, il est décidé de prendre en compte les justificatifs médicaux pour le maintien d'un joueur ou d'une joueuse à condition qu'ils soient fournis par courriel au plus tard le dimanche au responsable du CF concerné ou bien au secrétariat de ligue et sous réserve bien sûr que le joueur ou la joueuse ait également averti de son absence dans les délais et en suivant les modalités précisées.

Il est rappelé également qu'en cas d'absence médicalement justifiée, il convient de fournir ensuite un certificat médical autorisant la reprise de l'activité sportive.

#### 3.2.2 Montées de catégories ou de division ?

A l'heure actuelle un joueur peut choisir de monter soit dans la division supérieure (par exemple de R1 minimes en PN minimes) soit dans la catégorie d'âge supérieure (de R1 minimes en R1 cadets pour le même exemple).

Cette disposition s'applique de régionale à nationale 2 et la FFTT apporte la modification suivante pour 2019-2020 :

*« Pour les catégories d'âge existantes en nationale 2, si le montant de la plus haute division régionale choisit de monter dans la catégorie d'âge supérieure en régionale, il ne pourra plus accéder à la nationale 2 dans la saison. »*

La commission sportive décide d'appliquer cette même disposition à l'échelon régional : ***si le montant d'une catégorie de R1 choisit de monter dans la catégorie d'âge supérieure de R1 de sa zone, il ne pourra plus accéder à la pré-nationale dans la saison.***

#### 3.2.3 Intégration des féminines avec les masculins

Le règlement FFTT 2019-2020 autorise désormais les féminines à jouer avec les masculins, à condition de rester dans la même catégorie d'âge.

Il est décidé de ne pas utiliser cette possibilité à l'échelon régional et de rester sur le mode actuel en AURA qui s'organise comme suit :

- Une féminine peut décider de jouer en garçons ou en filles, mais elle ne peut pas jouer alternativement dans les deux genres. Dès que le choix aura été fait (au plus tard avant le second tour – voir art. 11 des règlements régionaux du CF), il sera définitif pour les tours suivants.
- La filière féminine « mélange » en niveau départemental ou interdépartemental les féminines de toutes les catégories qui peuvent ainsi monter en divisions régionales PNB et PNA, portes d'accès à la nationale 2.

### 3.2.4 Invitations des benjamins et benjamines en N2 par la CJTK

Le règlement FFTT 2019-2020 apporte une « wild card » pour l'accès des plus jeunes en N2 :

*Sont qualifiés pour la nouvelle saison :*

- les demi-finalistes des championnats de France benjamins et benjamines de la saison précédente ;
- 1 joueur ou joueuse bénéficiant d'une invitation de chaque Coordonnateur ETR de chaque ligue en benjamins et benjamines ;

### 3.2.5 Demande de la DTN

Une demande d'intégration d'un joueur en pré-nationale a été faite par la DTN.

Il s'agit de permettre à Timothé IVALDI, qualifié par la FFSA dans l'optique des Jeux 2020 de disposer des meilleures conditions de niveau de pratique pour sa préparation à ces jeux.

La commission sportive donne un avis favorable à cette demande pour ce joueur qui a déjà intégré ce niveau au cours de la saison passée de par son niveau de jeu. Il lui sera également rappelé que s'il doit participer à des épreuves ou stages de sélection de la FFSA, il peut être maintenu dans la division en fournissant au préalable les convocations correspondantes.

## 3.3. Epreuves régionales

### 3.3.1. Top détection - 10 février 2020

Rien de spécial pour cette épreuve phare de la Commission Jeunes et Techniques. Le règlement sera fourni par la directrice technique régionale.

### 3.3.2. Epreuves vétérans – 9 et 10 février 2020

Il est nécessaire de revoir l'écriture du règlement qui avait provoqué des troubles sérieux lors de l'édition 2019.

Comme le règlement fédéral prévoit maintenant que ne peuvent participer à l'échelon national que les joueurs et joueuses ayant participé au régional, il est décidé d'appliquer la même mesure :

**Les joueurs et joueuses désirant s'inscrire au niveau régional devront figurer sur la liste de participation fournie par leur comité départemental.** Bien entendu, si l'épreuve départementale a lieu après la régionale, cette liste n'a pas lieu d'être et les joueurs et joueuses s'inscriront de façon « open ».

### 3.3.3. Championnats individuels AURA – 11-12 avril 2020

L'édition 2019 s'est bien déroulée, même si un débat plutôt houleux a accompagné sa préparation au début de la saison précédente.

Il apparaît que si les meilleurs joueurs ne sont pas présents, le niveau est élevé et homogène. Le problème récurrent est la participation des féminines. Si les plus jeunes sont bien motivées, il n'en va pas de même pour les juniors et seniors...

Sylvain FERRIERE demande à ce que les inscriptions à l'échelon régional ne soient autorisées que si les joueurs ont participé à l'échelon départemental, sur le même principe que pour les vétérans. Cette proposition apparaît comme susceptible de diminuer les possibilités d'inscriptions et est donc refusée.

### 3.3.4. Finales par classement – 9-10 mai 2020

Suite au rapport de la JA de l'édition 2019, et en raison de la diminution du nombre de joueurs qualifiés, et donc du nombre de tables nécessaires, il sera demandé à la CRA une évaluation de l'organisation afin de modifier les dates de convocation des catégories. Le placement des tableaux féminins peut être envisagé de façon différente.

Concernant la baisse du nombre d'inscrits de cette saison, il sera important de vérifier la saison prochaine si cette tendance se maintient.

Un joueur et une joueuse se sont présentés pour jouer alors qu'ils n'avaient pas confirmé leur participation... La saison prochaine, les joueurs seront avertis de l'interdiction de participer si la confirmation n'a pas été faite dans les temps et procédures prévus.

Serge TRIN fait observer que la plus basse tranche masculine est trop étendue à son avis : pour un classé 5-6, il est quasiment impossible de prétendre à sortir face à des classés 7/8, ce qui restreint les participations. Les tranches de classement sont mieux réparties en féminines. Une demande d'évolution peut être effectuée auprès de la FFTT.

### 3.3.5. Titres et barrages par équipes – 25-26 mai 2020.

Le problème récurrent est que les lieux des rencontres peuvent être éloignés pour les équipes. Toutefois, dans tous les cas il y a au moins 2 rencontres successives à effectuer et il n'est donc pas possible de tenir l'épreuve de façon « éclatée » sur une multitude de clubs.

### **3.3.6. Tournois.**

Sylvain FERRIERE demande à ce qu'une distinction soit faite entre tournois promotionnels, tels que définis par la FFTT avec le cahier des charges correspondants et les tournois de clubs ne présentant pas un caractère « financier » (tableaux avec récompenses en numéraires ou en nature) et ayant plus une vocation d'animation autour du tennis de table.

Pour les premiers, les démarches seront à effectuer par l'espace mon club et pour les seconds, les clubs devront faire la demande auprès de leur comité qui accordera, ou non, en fonction de l'éventuelle concurrence que cette organisation peut faire à des manifestations officielles.

## **4. Questions diverses.**

Christian VIGNALS rappelle qu'un débat a été engagé la saison passée sur les problèmes de déplacement en championnat par équipes, notamment au niveau de la Régionale 3 où les niveaux sont plutôt hétérogènes selon les lieux et où les pratiquants sont moins soucieux de leurs résultats que du temps et du coût des kilomètres à faire.

Cette question reste d'actualité et un court débat est engagé d'où il ressort les réflexions suivantes

- Constituer des « districts » regroupant des zones géographiques, mais on risque de se retrouver rapidement avec des situations où les mêmes joueurs se rencontrent régulièrement
- Passer à une structure avec 3 poules de pré-nationales (nous avons 3 montées et il semble que si la FFTT ne change pas la structure du championnat, cela devrait durer), 6 poules de R1 et 12 poules de R2. La R3 disparaîtrait. Mais cela entraîne une baisse de recettes d'engagement pour la ligue et au niveau des clubs, certains bénéficient d'une aide municipale liée à la participation au niveau régional, ce qui les exclurait de cette aide.

En tout état de cause, Christian VIGNALS demande s'il est possible de créer un groupe de travail qui plancherait sur le sujet au cours de la saison. Aucune réponse n'étant apportée à cette demande, la question est close.

## **5. Constitution des poules de championnat régional. Phase 1 2019-2020.**

L'étude des demandes montre que de plus en plus de clubs demandent des réceptions groupées. Cela conduit peu à peu à des situations de blocage.

Le principe d'attribution est le suivant

1. Les clubs n'ayant pas de salle pour certains tours
2. Les clubs demandant à jouer en même temps que leur(s) équipe(s) nationale(s)
3. Les clubs demandant à ce que toutes leurs équipes régionales jouent en même temps
4. Les clubs demandant des oppositions par rapport à leur(s) équipe(s) nationale(s)
5. Les clubs demandant des oppositions entre leurs équipes régionales
6. Les clubs demandant des organisations particulières en raison du partage d'une même salle par plusieurs clubs
7. Les clubs demandant des organisations particulières en interne (éqp 1 et 3 ensemble en opposition avec équipes 2 et 4 par exemple)
8. Les clubs demandant à recevoir 4 fois.

Ces demandes sont très lourdes à traiter et il n'est pas forcément possible de les satisfaire.

Pour exemple, sur la pré-nationale messieurs qui compte 2 poules de 8, 13 équipes ont des demandes de mise en opposition ou en même temps par rapport à des équipes nationales. L'étude de ces cas montre qu'il faudrait pouvoir disposer de 7 positions 3 ou 4 pour pouvoir satisfaire les demandes...

Les demandes sont traitées en donnant priorité d'abord aux clubs ayant le plus d'équipes, puis à celles ayant l'équipe au plus haut niveau.

Les poules sont en annexe. La CSR se réserve le droit d'apporter des modifications dans les compositions des poules si elle l'estime nécessaire.

Séance levée à 16 H30



## Annexe 1

### Epreuves régionales 2019/2020 – quotas

Championnats par équipes. Nombre de montées en R3		Finales par classement Nombre de qualifiés masculins				
		Pas de quotas en féminines : les joueuses ayant participé à l'échelon départemental sont autorisées à s'inscrire au niveau régional.				
			H8	H10	H12	H15
AIN	2	AIN	3	3	1	2
ALLIER	2	ALLIER	2	2	1	1
CANTAL	1	CANTAL	3	2	1	2
DROME/ARDECHE	2	DROME/ARDECHE	2	1	1	1
ISERE	4	ISERE	4	6	4	3
LOIRE HAUTE-LOIRE	5	LOIRE HAUTE-LOIRE	5	5	5	2
PUY DE DOME	4	PUY DE DOME	2	3	2	1
Rhône-Lyon TT	8	Rhône-Lyon TT	5	6	4	2
SAVOIE	1	SAVOIE	3	2	3	1
HAUTE SAVOIE	3	HAUTE SAVOIE	3	2	2	1
<b>TOTAL:</b>	<b>32</b>	<b>TOTAL:</b>	<b>32</b>	<b>32</b>	<b>24</b>	<b>16</b>

### Critérium fédéral

#### Montées de Pré-nationale en N2 (tours 1 à 3)

	Po-Be	Min	Cad	Jun	Se-Vet
Masculins	4	4	4	4	3
Féminines	2	2	2	2	2

#### Montées de R1 en pré-nationale (tours 1 à 3)

	Po-Be	Min	Cad	Jun	Se-Vet
Masculins	2	2	2	2	3

En féminines, l'organisation est différente. Les divisions PNA et PNB sont recomposées à chaque tour en fonction des classements des joueuses et les montantes sont issues de divisions interdépartementales.

#### Montées de départementale en R1 (tours 1 à 3)

Zone Ouest	Benjamins / Poussins	Minimes	Cadets	Juniors	Seniors / Vétérans
<b>NB MONTANTS 2019-2020</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>8</b>
CANTAL	1	1	1	1	1
LOIRE - HAUTE-LOIRE (Sauf Brioude et Vergongheon)	1	1	1	1	2
PUY-DE-DÔME + ALLIER (et Brioude et Vergongheon)	2	2	2	1	3
RHÔNE-LYON TT	2	2	2	3	2
<b>TOTAL</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>8</b>

Zone Est	Benjamins / Poussins	Minimes	Cadets	Juniors	Seniors / Vétérans
<b>NB MONTANTS 2019-2020</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>8</b>
AIN	1	1	2	1	2
DROME/ARDECHE	1	1	1	1	1
ISERE	1	1	1	2	2
SAVOIE	1	1	1	1	1
HAUTE SAVOIE	2	2	1	1	2
<b>TOTAL</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>8</b>

Nationale 2	Tour 1 – sam 12 dim 13 oct	Tour 2 – sam 23- dim 24 novembre	Tour 3 – sam 25 – dim 26 janvier	Tour 4 – sam 14- dim15 mars
	En PACA	En AURA (ex LY) VAL D'OZON	En PACA	En AURA (ex AUV) TT CUSSET

Echelon régional	Tour 1 dim13 octobre	Tour 2 dim 24 novembre	Tour 3 dim 26 janvier	Tour 4 – Dim15 mars
<u>Pré-nationale masc 20 tables</u>	TT POUZINOIS (07)	TT RANDAN (63)	TT POUZINOIS (07)	TT RANDAN (63)
<u>Pré-nationale fém 8 tables</u>	ASUL LYON 8°	ASUL LYON 8°	ASUL LYON 8°	ASUL LYON 8°
<u>Rég. 1 Ouest masculine 24 tables</u>	AULNAT (seniors) RHONE GARON (Jeunes)	AULNAT (Jeunes) RHONE GARON (seniors)	AULNAT (seniors) RHONE GARON (Jeunes)	PP NAUCELLES
<u>Rég.1 Est masculine 24 tables</u>	USTT SASSENAGE (38)	PAYS ROCHOIS (74)	USTT SASSENAGE (38)	PAYS ROCHOIS (74)

Epreuves AURA	DATE(S)	Tables	demandes	Besoin arb.	Juge-arbitrage
Top détection	Dimanche 09 février 20	24	<b>Ou</b> USTT SASSENAGE (38) <b>Ou</b> CENTR'ISERE TT (38)	30 arb	JA JA adj JA arbs
Championnats Vétérans	Samedi 08 février 20	24 mini	TT ST GENIS LAVAL (69)	8 à 12 Pour tabl.	JA JA adj JA arbs
Coupe Nationale Vétérans	Dimanche 09 février 20	12- 16	TT ST GENIS LAVAL (69)	Non	JA JA adj (GIRPE ?)
Champ rég. poussins (fe-ga) Champ rég. Minimes (fe-ga) Champ rég. Juniors (fe-ga)	Samedi 11 avril 20	24 mini	MEXIMIEUX TT (01)	32/jour	JA JA adj JA arbs
Champ rég. Benjamins (fe-ga) Champ rég. Cadets ((fe-ga) Champ rég. Seniors (da-mess)	Dimanche 121 avril 20	24 mini	MEXIMIEUX TT (01)	32/jour	JA JA adj JA arbs
Finales par classement	9-10 mai 20	20	<b>Ou</b> USTT SASSENAGE (38) <b>Ou</b> CENTR'ISERE TT (38)	24/jour Ou 36/jour	JA JA adj JA arbs
Titres et barrages par équipes	25-26 mai 19	Voir tabl ci-après	AULNAT (69) RHONE GARON (69) CHAMBERY (73)	Non	Respons. Salle + adjoint (suivant nbre rencontres)
Assemblée Générale ligue	Samedi 14 sept.	Champagne au mont d'or. (69).			